

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

CONVENTION CLARTÉ



RECUEIL DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES AU 1^{ER} JUILLET 2018



GÉNÉRALITÉS

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} juillet 2018.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande.

PRIX ET TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

CONTACTS

Votre conseiller Crédit Mutuel est votre premier interlocuteur.

BONNE EXÉCUTION DES CONTRATS – RÉCLAMATIONS

Les demandes du CLIENT portant sur la bonne exécution du contrat conclu avec la BANQUE, de même que les réclamations portant sur tout produit ou service de la BANQUE sont à formuler, soit directement auprès des Caisses de la BANQUE, soit par courrier ou par courriel. L'adresse e-mail de la banque est disponible sur le site www.creditmutuel.fr.

Le CLIENT peut aussi appeler le numéro dédié : 

APPEL NON SURTAXÉ

DATES DE VALEUR

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses et sous www.creditmutuel.fr

CMUT DIRECT, VOS OPÉRATIONS EN LIGNE

- site Internet : www.creditmutuel.fr

RECOMMANDATIONS

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre conseiller.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre conseiller qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

PERTE OU VOL DE VOS CARTES

Opposition 24h/24 – 7j/7

- sur www.creditmutuel.fr si vous êtes abonné à un contrat CMUT Direct
- par téléphone en France au 03 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)
- par téléphone depuis l'étranger : + 33 3 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)

SOMMAIRE

GESTION DU COMPTE 4

Services courants et informations	4
Suivi particulier du compte	4
Arrêté de compte	5
Eurocomptes	5

MOYENS DE PAIEMENT EN EURO AU SEIN DE LA ZONE SEPA 6

Définitions et informations pratiques	6
Moyens de paiement – Les encaissements	6
Moyens de paiement – Les paiements	7

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX 9

Définitions et informations pratiques	9
Frais liés aux opérations internationales	9
Moyens de paiement à l'export – Les encaissements	10
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	11

MONÉTIQUE 12

Solutions d'acceptation	12
Cartes	12

BANQUE À DISTANCE 13

Abonnement à des services de banque à distance	13
--	----

CRÉDITS 14

Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15

GARANTIES 15

Engagements par signature donnée	15
Actes de garantie reçue	15

AUTRE SERVICE AUX PROFESSIONNELS 16

Service e-factures	16
--------------------	----

GESTION DU COMPTE

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	GRATUIT
Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	27,00 €
Relevés de compte, envoi postal	
▶ Mensuel	GRATUIT
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,15 €
Documents Via Internet (dématérialisation des documents sur CMUT Direct, dont les relevés de comptes)	GRATUIT*
Réédition de mouvements, par demande	6,00 €
Conservation de relevés au guichet, par trimestre	11,20 €
Frais de recherche de documents ou d'opérations	
▶ Ancienneté ≤ à 12 mois (simple)	15,50 € HT
▶ Ancienneté > à 12 mois (complexe)	sur devis
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	7,00 €
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	6,50 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,15 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, d'absence de procuration bancaire, de non fusion des comptes de gestion immobilière...)	9,60 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	70,00 € HT
Diagnostic Annuel d'Entreprise (DAE)	
▶ DAE complet sans Eurocompte PRO	40,00 € HT
▶ DAE complet avec Eurocompte PRO	26,50 € HT
▶ DAE allégé sans Eurocompte PRO	15,00 € HT
▶ DAE allégé avec Eurocompte PRO	GRATUIT
Centralisation de trésorerie (CDT)	
▶ Frais de mise en place	1 000,00 €
▶ Commission de gestion par compte, par mois	25,00 €
▶ Commission de modification (ajout, suppression de comptes)	20,00 €
▶ Extrait de compte (SWIFT MT940, MT942) : envoi/récupération, par compte	
– Forfait mensuel, par service SWIFT	38,00 € HT

* Hors frais d'abonnement CMUT Direct, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

SUIVI PARTICULIER DU COMPTE	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 €
Commission d'intervention	
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
▶ Frais par opération	8,50 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (En 2018, avis et oppositions à tiers détenteur, oppositions administratives et saisies assimilées)	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
▶ Maximum	82,00 € HT
Frais par saisie-attribution	82,00 € HT

ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Calcul des intérêts débiteurs : sur la base des "nombres" de la période d'arrêté, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur * nombre de jours * taux / 365.

TEG des découverts non autorisés : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts aux personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

COMMISSIONS DE RISQUE

Commission de plus fort découvert

Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêté.

0,60 ‰

Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France

Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêté

COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, par mois :

► Association

GRATUIT

► Auto-entrepreneur

5,00 €

► Entreprise individuelle

10,00 €

► Société

15,00 €

Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum

2,00 ‰⁽¹⁾

► Minimum par arrêté

5,00 €

Commission de confirmation de crédit

1,00 %

Taux appliqué sur le montant du crédit en place à la date d'arrêté

Commission de non utilisation de crédit

1,00 %

Taux appliqué à la quote-part non utilisée du crédit accordé pour la période d'arrêté

Frais d'écriture comptable, par écriture

0,07 €⁽¹⁾

(facturation des mouvements au débit et au crédit du compte)

Fusion de comptes, par arrêté et par compte fusionné

7,90 €

Frais d'édition d'échelle d'intérêts, l'unité

5,40 €

EUROCOMPTES

Cotisation à une offre groupée de services, par mois, à partir de :

► Eurocompte ASSO Tranquillité

3,35 € HT⁽²⁾

► Eurocompte ASSO Confort

11,40 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO Tranquillité

14,50 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO Confort

17,00 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO Sérénité

23,00 € HT⁽²⁾

► Eurocompte Auto-entrepreneur

8,20 € HT⁽²⁾

► Eurocompte Agri

14,25 € HT⁽²⁾

► Eurocompte Professions de santé

12,20 € HT⁽²⁾

► Eurocompte Pro Agri, souscrit avant le 1^{er} juillet 2013

14,00 € HT⁽²⁾

(1) Gratuit pour les associations. (2) Plus TVA sur l'abonnement CMUT Direct.

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier).

Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.

GRATUIT

MOYENS DE PAIEMENT EN EURO AU SEIN DE LA ZONE SEPA...

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

EEE (Espace Économique Européen) : 28 pays de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : EEE + la Suisse, Monaco et Saint-Marin.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA" (en EUR) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Certains moyens de paiement nationaux en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virement de trésorerie n'ont pas migré vers le SEPA.

Pour être éligible au SEPA, le virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euros,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option "SHA"),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international d'un compte) du bénéficiaire.

La DSP2 n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE", tous les ordres émis et reçus avec option "BEN" (ensemble des frais à la charge du bénéficiaire) ou "OUR" (ensemble des frais à la charge de l'émetteur du virement), seront automatiquement transformés par nos soins en option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).

MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

MOYENS DE PAIEMENTS SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

► Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :

- Demande d'ICS à la Banque de France
- Intervention sur ICS

► Encaissement de SDD par télétransmission ou Internet (CMUT Direct)* :

- Commission de remise, par fichier
- Commission de service, par SDD Core
- Commission de service, par SDD B2B

► Service d'enrichissement avec données du mandat

► Autres services (numérisation et archivage des mandats...)

► SDD remis et retourné impayé

40,00 €
Nous consulter

GRATUIT
0,29 €
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
9,50 €

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

► Réception d'un SCT

GRATUIT

SEPA-Mail

► Émission de demande de règlement de factures

► Contrôle du titulaire du compte IBAN

Nous consulter
Nous consulter

MOYENS DE PAIEMENTS NON SEPA

Espèces

► Versements d'espèces en EUR

► Versements d'espèces en EUR "grands remettants⁽¹⁾" :

- Par remise
- Comptage billets triés
- Comptage monnaie en vrac
- Autre conditionnement

GRATUIT

5,00 €
1,40 ‰
5,00 ‰
Nous consulter

Crédit sur fichier

Nous consulter

* Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(1) Au-delà de 50 000 € en billets par mois et/ou de 3 000 € en monnaie par mois.

Chèques en EUR payables en France	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais d'envoi de bordereaux de remises de chèque(s) en RAR à domicile ▶ Remise de chèque(s) classique(s) au guichet ou au GAB, par chèque ▶ Remise de chèque(s) classique(s) nécessitant un traitement spécifique (mal signé, mal endossé...) ▶ Remise de chèque(s) "grands remettants"⁽¹⁾ : <ul style="list-style-type: none"> – Chèque classique – Image chèque ▶ Chèque remis et retourné impayé : <ul style="list-style-type: none"> – Pour motif sans provision – Autres motifs 	<p>8,50 € HT GRATUIT 7,40 €</p> <p>Nous consulter Nous consulter</p> <p>GRATUIT 16,20 €</p>
Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux

(1) Au-delà de 200 chèques remis par mois.

Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Télétransmission ou Internet (CMUT Direct)⁽²⁾ : <ul style="list-style-type: none"> – Commission de remise, par remise – Commission de service, par effet : <ul style="list-style-type: none"> • Crédit immédiat Sauf Bonne Fin "SBF" • Crédit Après Encaissement "CAE" ▶ Papier : <ul style="list-style-type: none"> – Commission de remise, par remise – Commission de service, par effet : <ul style="list-style-type: none"> • Crédit immédiat Sauf Bonne Fin "SBF" • Crédit Après Encaissement "CAE" ▶ Commissions liées : <ul style="list-style-type: none"> – Demande de prorogation⁽³⁾, réclamation⁽³⁾, modification⁽³⁾, annulation⁽³⁾, présentation à l'acceptation⁽³⁾ et changement de domiciliation⁽³⁾ – Effet remis retourné impayé 	<p>GRATUIT</p> <p>0,35 € 15,00 €</p> <p>6,00 €</p> <p>4,00 € 15,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>14,00 €</p>

(2) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(3) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu.

Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. moyens de paiement internationaux
Virements non SEPA	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance de France ▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance d'un autre pays de la zone SEPA (hors France) ▶ Virement ordinaire en provenance d'un tiers non automatisable 	<p>GRATUIT</p> <p>Cf. moyens de paiement internationaux</p> <p>8,50 €</p>
Remises documentaires et crédits documentaires	Cf. moyens de paiement internationaux

MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

MOYENS DE PAIEMENTS SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement ou modification du mandat ▶ Paiement d'un prélèvement ▶ Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos ▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : <ul style="list-style-type: none"> – Prélèvement ≤ 20,00 € – Au-delà de 20,00 € ▶ Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision ▶ Opposition ou révocation de mandat 	<p>GRATUIT GRATUIT Cf. page 14</p> <p>Montant du prélèvement</p> <p>20,00 € 20,00 € 20,00 €</p>

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais par virement occasionnel : <ul style="list-style-type: none"> – Entre vos comptes – Autres destinataires : <ul style="list-style-type: none"> • Saisi dans CMUT Direct • Saisi au guichet avec IBAN ▶ Frais de mise en place d'un virement permanent : <ul style="list-style-type: none"> – Saisie dans CMUT Direct – Saisie au guichet avec IBAN ▶ Frais de modification d'un virement permanent : <ul style="list-style-type: none"> – Saisie dans CMUT Direct – Saisie au guichet avec IBAN ▶ Frais par virement permanent ▶ Virement sur liste, par télétransmission ou Internet (CMUT Direct) : <ul style="list-style-type: none"> – Commission de remise, par fichier – Commission de service par virement saisi sur CMUT Direct PRO – Commission de service par virement télétransmis ▶ Virement sur liste, sur support papier : <ul style="list-style-type: none"> – Commission de remise, par remise – Commission de service, par virement ▶ Virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT⁽¹⁾ 3,50 €</p> <p>GRATUIT⁽¹⁾ 5,25 €</p> <p>GRATUIT⁽¹⁾ 2,50 € 0,09 €⁽²⁾</p> <p>GRATUIT⁽¹⁾ GRATUIT⁽¹⁾ 0,09 €⁽³⁾</p> <p>GRATUIT 1,10 € 5,35 €</p>
MOYENS DE PAIEMENTS NON SEPA	
Espèces	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Retrait d'espèces en EUR en agence sans émission de chèque : <ul style="list-style-type: none"> – Retrait de billets – Retrait de monnaie roulée, par rouleau ▶ Commande d'espèces en EUR "grands remettants" 	<p>GRATUIT 0,07 €</p> <p>Nous consulter</p>
Chèques en EUR payables en France	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais d'envoi de chéquier en RAR à domicile ▶ Frais d'émission d'un chèque de banque ou certifié ▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur : <ul style="list-style-type: none"> – avec Assur-Carte Pro – sans Assur-Carte Pro, par chèque – sans Assur-Carte Pro, par chéquier ▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : <ul style="list-style-type: none"> – Chèque inférieur ou égal à 50,00 € – Chèque supérieur à 50,00 € ▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression) ▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire 	<p>Frais postaux 11,00 €</p> <p>GRATUIT 15,15 € 29,70 € 13,50 €</p> <p>30,00 € 50,00 € 19,10 €</p> <p>19,25 €</p>
Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	
Cf. moyens de paiement internationaux	
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Règlement d'effets ▶ Rejet d'un effet domicilié ▶ Envoi d'un relevé papier des LCR à payer <ul style="list-style-type: none"> – Accès au relevé des LCR à payer via le service DVI (Document Via Internet) 	<p>GRATUIT 14,00 € 2,00 € GRATUIT⁽¹⁾</p>
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	
Cf. moyens de paiement internationaux	

(1) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(2) Gratuit pour les Associations (hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur).

(3) Gratuit pour les Associations, par Internet (hors frais d'abonnement Banque à Distance et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur).

Virements non SEPA	Télétransmission ⁽¹⁾ ou CMUT Direct ⁽¹⁾	Au guichet
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination de la France	6,25 €	8,25 €
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination des autres pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. moyens de paiement internationaux	
▶ Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF, ...)	5,15 €	7,15 €
▶ Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	3,00 €	3,00 €
▶ Virement ordinaire vers un tiers, jusqu'à 50 000 € – Virement non automatisable avec option de frais "SHA"	8,50 €	12,00 €
▶ Virement ordinaire vers un tiers, au-delà de 50 000 €	Cf. moyens de paiement internationaux	

(1) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

Remises documentaires et crédits documentaires	Cf. moyens de paiement internationaux
--	---------------------------------------

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX.....

(opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euro en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 6), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Imputation des frais :

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- "OUR" : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Tous les ordres transmis avec cette option seront exécutés sous votre pleine et entière responsabilité.
- "SHA" (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. "SHA" est l'option retenue par défaut.
- "BEN" (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Si le virement a été émis avec option "SHARE" ou "BEN", le montant crédité peut être différent du nominal.

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).

FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission supplémentaire en cas de change (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises)	9,00 €
Délivrance d'un avis d'opéré papier complémentaire	4,00 €
Délivrance d'un avis d'opéré sur banque à distance	GRATUIT ⁽¹⁾
Frais de port (sur chèques en CAE, effets, remises documentaires) :	
▶ Sécurisé	36,50 € HT
▶ Non Sécurisé	8,00 € HT
Impayé sur chèques et effets (hors effets documentaires)	21,10 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	24,40 €
Modification sur effets et remises documentaires	24,15 €
Commission pour émission d'une lettre-chèque (frais supplémentaires)	16,25 €
Demande de justificatif de paiement	20,45 €

(1) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

Espèces

► Vente en compte de devises au guichet **1,60 €**

Virements*

► Virement ordinaire international :

- Commission de rapatriement **10,00 €**
- Frais pour virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires) **3,05 €**

► Virement Orienté Trésorerie (VOT) :

- Commission de rapatriement **GRATUIT**
- Frais pour virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires) **3,05 €**

Chèques*

► Crédit immédiat Sauf Bonne Fin "SBF" :

- Commission d'encaissement **1,00 ‰**
- Minimum **14,20 €**
- Maximum **55,00 €**

► Crédit Après Encaissement "CAE" :

- Commission de dossier spécifique CAE (en sus de la commission d'encaissement "SBF") **19,90 €**

Effets*

► Commission d'encaissement **0,10 %**

- Minimum **15,00 €**
- Maximum **93,00 €**

Remises documentaires*

► Commission d'encaissement **0,20 %**

- Minimum **72,50 €**
- Maximum **210,00 €**

► Frais d'impayé **70,00 €**

Crédits documentaires*

► Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by **0,10 %**

- Minimum **100,00 € HT**

► Confirmation (taux prorata temporis variable en fonction du risque pays et du risque banque) **Nous consulter de 150,00 € à 310,00 €**

- Minimum (variable en fonction du risque pays et du risque banque)

► Levée de documents - Utilisation (perception sur le montant des documents reçus) **0,15 %**

- Minimum **125,00 € HT**

► Frais de message **20,00 € HT**

► Port Sécurisé **40,00 € HT**

► Commission de transfert, modification simple ou de montant, Acceptation/Engagement de paiement différé **Nous consulter**

* Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre le cas échéant.



MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT - LES PAIEMENTS

Espèces

► Achat en compte de devises au guichet 1,60 €

Virements⁽¹⁾

► Virement ordinaire international :

- Commission de transfert :
 - Télétransmission ou Internet (CMUT Direct)⁽²⁾ 10,00 €
 - Papier 14,50 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires) 3,05 €
- Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite) 8,25 €

► Virement Orienté Trésorerie (VOT) :

- Commission de transfert :
 - Télétransmission ou Internet (CMUT Direct)⁽²⁾ 9,80 €
 - Papier 14,30 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires) 3,05 €

Chèques⁽¹⁾

► Commission de transfert 13,80 €
 ► Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision Cf. chèque en € payable en France

Effets⁽¹⁾

► Commission de transfert 13,80 €
 ► Commission d'encaissement :
 – Minimum 0,05 %
 – Maximum 15,30 €
 57,80 €

Remises documentaires⁽¹⁾

► Commission de transfert 13,80 €
 ► Commission d'encaissement :
 – Minimum 0,20 %
 – Maximum 100,00 €
 212,30 €
 ► Bon de cession 49,00 €

Crédits documentaires⁽¹⁾

► Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by (perception prorata temporis sur le montant, de l'ouverture jusqu'à la date de validité)
 – Minimum 1,25 % l'an
 100,00 €
 ► Frais de message 20,00 €
 ► Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents présentés)
 – Minimum 0,125 %
 100,00 €
 ► Commission de transfert des fonds :
 – Jusqu'à 75 000 € 0,10 %
 – Au-delà de 75 000 € 0,05 %
 – Minimum 16,50 €
 ► Acceptation/Engagement de paiement différé (perception prorata temporis)
 – Minimum 1,50 % l'an
 100,00 €
 ► Frais port sécurisé 35,00 € HT
 ► Commission de modification simple ou de montant, prorogation, émission d'un bon de cession, annulation... Nous consulter

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires le cas échéant.

(2) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

MONÉTIQUE

SOLUTIONS D'ACCEPTATION⁽¹⁾

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Electronique, Editeur Lecteur de Chèques, Monetico Resto)
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur Internet de façon sécurisée (Monetico Paiement)

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main d'œuvre et déplacement)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Electroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

Nous consulter

(1) Prestations proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance.

COMMISSIONS SUR ENCAISSEMENT DES PAIEMENTS

Commission sur encaissement des paiements par carte

- ▶ Forfait mensuel petit remettant (moins de 1 000 € de flux mensuels)
- ▶ Option petits montants (transactions de moins de 15 €)
- ▶ Frais par impayé

Nous consulter
8,00 €

Nous consulter
20,00 €

CARTES

COTISATION CARTE, PAR AN⁽¹⁾

BusinessCard Mastercard ou Visa Business	54,00 €
BusinessCard Executive Mastercard ou Visa Gold Business	130,00 €
Mastercard Auto-Entrepreneur	20,00 €
Mastercard Professionnel	36,00 €
Mastercard Achats Pro, selon plafond de paiement, à partir de	3,50 € par mois
Option supplémentaire (synthèse, statistiques), disponible selon la carte	9,00 €
Carte de dépôt sur automate	8,00 €
Carte Monetico Resto	Sur devis

(1) Certaines cartes destinées aux particuliers peuvent être souscrites par certaines catégories de clientèles professionnelles (auto-entrepreneur, association). Les tarifs de ces cartes sont indiqués dans le dépliant tarifaire des particuliers disponible sur www.creditmutuel.fr ou dans votre Caisse.

PAIEMENTS ET RETRAITS – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euros dans l'Espace Économique Européen :

- ▶ Paiement par carte
- ▶ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du Crédit Mutuel et du CIC
- ▶ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

GRATUIT
GRATUIT
GRATUIT

Autres opérations⁽²⁾ :

Commission fixe + pourcentage appliqué sur le montant de l'opération :

▶ Dans l'Espace Économique Européen + Suisse :

- Paiement par carte, par paiement
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque
- ▶ Hors Espace Économique Européen et Suisse :

0,33 € + 1,00 %
3,30 € + 1,00 %

- Paiement par carte, par paiement
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

0,33 € + 2,50 %
3,30 € + 2,50 %

Plafonnement, par opération

9,00 €

Frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte

9,00 €

(2) Hors Espace Économique Européen ou opérations en devises.

GESTION DES CARTES

Refabrication d'une carte	12,50 €
Refabrication d'une carte en urgence	49,00 €
Réédition d'un code confidentiel	5,40 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	49,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC	9,00 €
Mise en place d'un plafond exceptionnel	5,00 €
Frais d'opposition par le porteur pour perte ou vol	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	16,10 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,10 €
Frais de duplicata de relevé de carte	15,50 €

BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

CMUT DIRECT

Offre de base, abonnement mensuel :

- ▶ Service de consultation des documents et contrat, messagerie...
- ▶ Service de consultation et de gestion des comptes :
 - CMUT Direct ASSO
 - CMUT Direct ASSO Confort
 - CMUT Direct PRO
 - CMUT Direct PRO Confort
 - CMUT Direct PRO Sérénité

GRATUIT

3,00 € TTC
8,30 € TTC
3,00 € HT
8,30 € HT
15,45 € HT

Modules complémentaires, abonnement mensuel :

- ▶ Gestion d'un Groupe de comptes
- ▶ Base tiers (gestion de liste(s) de bénéficiaire(s) de virements ou tirés de LCR)
 - Jusqu'à 100 comptes enregistrés
 - Au-delà, par compte
 - Minimum de perception
- ▶ Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvements)
 - Jusqu'à 100 mandats
 - Au-delà de 100 mandats
- ▶ Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe

20,00 € HT

GRATUIT
0,005 € HT
5,00 € HT

GRATUIT
Nous consulter
10,00 € HT

SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION ET CERTIFICATS DE SIGNATURE

Service Safetrans :

- ▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle
- ▶ Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée

15,00 € HT
7,00 €

Certificats K.Sign Office** :

- ▶ De 1 à 5 certificats, par certificat, par an
- ▶ Au-delà de 5 certificats

53,00 € HT
Sur devis

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Services, abonnement mensuel :

- ▶ TWEB (Transferts WEB)
- ▶ Hub Transferts (saisie et gestion de fichiers + transferts) :
 - Mono banque
 - Multi banques
 - Options complémentaires liées au service multi banques
- ▶ EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes
 - Au-delà de 50 comptes
- ▶ EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes
 - Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes

10,00 € HT

15,00 € HT
Cf. services EBICS
Nous consulter
40,00 € HT
Nous consulter
65,00 € HT
Nous consulter

(1) Hors frais de connexion et de fournisseur d'accès à Internet et hors commissions liées au traitement des flux.

▶ Télétransmission en direct avec les experts-comptables :	
– De 1 à 5 comptes	26,00 € HT
– De 6 à 20 comptes	38,00 € HT
– De 21 à 50 comptes	55,00 € HT
– De 51 à 100 comptes	80,00 € HT
– De 101 à 200 comptes	100,00 € HT
– Au-delà de 200 comptes	300,00 € HT
Transmission de la banque vers le client, maximum par enregistrement	0,09 € HT
Transmission du client vers la banque, par enregistrement	GRATUIT
Réfection de relevé de compte, par demande	20,00 € HT
TOP INFOS	
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou mail : Forfait mensuel incluant 10 SMS ou 10 mails par mois	2,00 € HT
▶ Au-delà du forfait :	
– SMS supplémentaire	0,20 € HT
– mail supplémentaire	0,15 € HT

CRÉDITS

FINANCEMENTS COURT TERME

DÉCOUVERT SOUPLESE PRO

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place	1 % min. 36,00 €
▶ Lors d'une modification	1 % min. 18,00 €
▶ Au réexamen annuel	0,5 % min. 18,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,60 ‰
Commission de confirmation de crédit (définie page 5)	1,00 %
Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)	1,00 %

AUTRES DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place	1 % min. 36,00 €
▶ Lors d'une modification ou du réexamen annuel	1 % min. 18,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,60 ‰
Commission de confirmation de crédit (définie page 5)	1,00 %
Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)	1,00 %

ESCOMPTE

Intérêts d'escompte	Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus par effet	6,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	6,50 €
Commission d'endos	0,60 %
Commission d'usance (si délai > 92 jours)	1,50 %
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 7

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Enregistrement de cession de créances professionnelles par la Caisse	
▶ Frais d'enregistrement du bordereau	7,60 €
▶ Frais de suivi des créances cédées, par créance cédée	3,80 €
▶ Frais de notification, par notification	12,75 €
▶ Événements : relance, refus de notification, prorogation	12,75 €
▶ Frais liés aux incidents sur créances cédées : impayé, règlement partiel	12,75 €
▶ Intérêts débiteurs	Nous consulter
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture	
▶ Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place ou lors d'un avenant	Nous consulter
▶ Lors d'une modification sans avenant	7,30 €
Modularité des crédits	50,00 €
Lettre de relance lors d'un impayé sur prêt	13,50 €
Délivrance d'un décompte	24,45 €

GARANTIES

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉE

Commission forfaitaire de mise en place, par acte :	
▶ E-caution via CMUT Direct	25,00 € ⁽¹⁾
▶ Caution ou garantie simple	
– sur la France	45,00 €
– à l'international	60,00 €
▶ Caution ou garantie complexe, à partir de	145,00 €
Commission forfaitaire d'avenant	40,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de	1,50 % ⁽²⁾
▶ Minimum par acte et par trimestre	10,00 €
Commission de mise en jeu	80,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
▶ Acte simple	40,00 €
▶ Acte complexe	95,00 €
Edition manuelle de relevé	27,00 €
Garanties financières des professions réglementées :	
▶ Gestion annuelle de la garantie (perception trimestrielle)	de 0,50 % à 1,50 % ⁽²⁾
▶ Minimum par acte et par trimestre	10,00 €
Frais de message SWIFT, par message	15,00 €

ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	Nous consulter
Information annuelle des cautions, par lettre (par concours garanti)	12,00 €

(1) Hors frais d'abonnement CMUT Direct, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(2) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

AUTRE SERVICE AUX PROFESSIONNELS

SERVICE E-FACTURES⁽¹⁾

SERVICE DE DÉMATÉRIALISATION DE FACTURES ÉMISES OU REÇUES

Niveau de service	STANDARD	PREMIUM
Abonnement mensuel	9,00 € HT	50,00 € HT
Frais par facture émise ou reçue dans le mois		
▶ jusqu'à 2 000 factures	0,90 € HT	0,70 € HT
▶ entre 2 000 et 20 000 factures	0,90 € HT	0,65 € HT
▶ au-delà de 20 000 factures	0,90 € HT	0,52 € HT
Frais par contreparties (Client / Fournisseur) gérées		
▶ contreparties incluses dans l'abonnement	200	2 000
▶ par contrepartie supplémentaire, par mois	0,02 € HT	0,01 € HT
Impression et envoi de facture papier		
▶ Impression, mise sous pli, affranchissement et envoi (hors frais affranchissement)	1,05 € HT	1,05 € HT
Modules ou services complémentaires	Nous consulter	Nous consulter

(1) Service fourni par EURO-INFORMATION EPITHETE.

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en Caisse et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance - Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros - Siège social : 34 Rue du Wacken 67000 STRASBOURG - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est au 34 rue du Wacken 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances.

